



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
Monsieur Martin Flügel
Directeur
Monbijoustrasse 8
3001 Berne

dossier traité par SIL/X. Company
notre réf. S.2/2025/05 - sm
votre réf.

Lausanne, le 13 février 2025

Consultation sur le contre-projet indirect (modification de la Loi sur l'énergie nucléaire) à l'initiative populaire « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) » : rejet du contre-projet et de l'initiative

Monsieur le Directeur,

La Ville de Lausanne vous remercie pour la consultation. Elle estime que le contexte actuel qui encourage le Conseil fédéral à autoriser à nouveau l'énergie nucléaire – la guerre en Ukraine et le risque de pénurie, les objectifs climatiques, l'augmentation potentielle des besoins en électricité et la relative lenteur du déploiement des énergies renouvelables jusqu'à ce jour – sont autant d'arguments pour réaffirmer fermement la direction politique choisie par une très nette majorité des citoyens en 2017 avec le soutien de l'UVS en faveur de l'abandon progressif du nucléaire.

L'impossibilité de prévoir une gestion sûre sur plusieurs siècles des déchets nucléaires hautement radioactifs et les conséquences effroyables en cas d'accident en cours d'exploitation d'une centrale nucléaire, aux probabilités très faibles mais non nulles (particulièrement dans une Europe soumise au terrorisme et engagée dans une guerre indirecte à ses frontières), sont bien sûr des arguments décisifs pour la sortie du nucléaire qui n'ont pas changé et qu'aucune évolution de contexte politique ne peut affaiblir ou remettre en cause. Seule une évolution significative de la recherche en matière de fusion nucléaire pourrait changer radicalement le niveau de risque. Le rapport du Conseil fédéral indique clairement qu'il n'y a pas eu d'avancées significatives dans ce domaine depuis plusieurs décennies et qu'il n'y a pas à en attendre avant 2050 et probablement bien au-delà.

Pour assurer la sécurité d'approvisionnement, il n'y a donc pas d'alternatives aux énergies renouvelables pour les 20 prochaines années au moins, puisqu'il n'est pas imaginable qu'une centrale nucléaire soit construite dans un délai plus court du fait des recours et référendum qui seront inévitables et pour autant qu'ils soient tous rejetés, ce qui est à ce jour impossible à déterminer. Face à de telles incertitudes, il est contre-productif de laisser penser que le nucléaire peut être solution à moyen ou long termes pour la sécurité d'approvisionnement, aussi bien par la réalisation de nouvelles centrales que par une prolongation de l'exploitation des centrales nucléaires au-delà des 50 ans prévus sur lesquelles se basent l'alimentation des fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs (voire des 60 ans annoncés par les exploitants pour autant que l'Inspection

fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) confirme la prolongation d'exploitation nécessaire tous les dix ans).

L'augmentation de la consommation qui est présentée comme un argument pour envisager à nouveau des autorisations en matière d'énergie nucléaire peut être limitée voire évitée par une augmentation massive des soutiens à l'efficacité énergétique qui reste le parent pauvre des mesures de soutien prévues pour la transition énergétique par la nouvelle loi sur l'électricité. Les ordres de grandeurs d'investissements pour une centrale nucléaire, s'ils étaient consacrés à l'efficacité énergétique, permettraient des réductions de consommation significatives dans les modélisations des scénarios énergétiques.

Laisser penser que l'énergie nucléaire pourrait être un relais pour la sécurité d'approvisionnement dans les décennies à venir est illusoire et ne fera que ralentir l'indispensable développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que de la recherche dans ces domaines.

La Ville de Lausanne soutient l'ensemble des arguments relevés par l'UVS contre le contre-projet dans sa lettre. Elle répond ainsi aux deux questions soumises par l'UVS dans le cadre de sa consultation :

Question 1 :

L'Union des villes suisses doit-elle prendre position dans le cadre de la consultation sur le contre-projet indirect (modification de la Loi sur l'énergie nucléaire) à l'initiative populaire « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) » ?

Oui, l'UVS doit se positionner contre le nucléaire, réaffirmer fermement son soutien aux énergies renouvelables et aux mesures d'efficacité énergétique et refuser le contre-projet indirect du Conseil fédéral. Elle doit également rejeter l'initiative populaire « Stop au blackout ».

Question 2 :

Votre ville soutient-elle ou rejette-t-elle la proposition du Conseil fédéral d'autoriser à nouveau l'énergie nucléaire pour la production d'électricité à l'avenir ?

La Ville de Lausanne rejette la proposition du Conseil fédéral et s'oppose fermement à l'énergie nucléaire.

En espérant que cette position pourra être partagée par l'UVS pour peser de tout son poids dans les débats sur cet objet critique pour l'avenir énergétique et la sécurité de la Suisse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

